L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 14 AVRIL 1891.

PETITES ANNONCES.

F. LAUDUMIEY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmaciens imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 13 mars—1 an

DEMANDES.

A VENDRE—Un wagon plein de beaux chevaux, à bon marché. Exposition Boulevard, terminus de la ligne de chars Prytania. 8 av—7f

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur formant le coin sud-ouest des rues St-Charles et Terpsichore, maintenant occupée comme une grocerie. Sur crédit à termes et intérêt très bas.

Traders Bank vs Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,344.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, et du consentement des parties intéressées, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quoi que ce soit, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Euterpe, Carondelet et Terpsichore, désigné par le No Quatre sur un plan dressé par C. A. Hedin le 17 décembre 1852 et déposé au bureau de T. O. Stark, ex-notaire en cette ville, d'après le plan No 122 et mesurant conformément à celui-ci, trente-et-un pieds, onze pouces et cinq lignes de face à la rue St-Charles, sur une profondeur et façade à la rue Terpsichore de cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes, entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues St-Charles et Terpsichore.

Etant la même propriété qui a été achetée par le dit défendeur par achat de Mme F. Havemann, d'après un acte passé pardevant James Fahey, le 17 juillet 1889.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—1° Au comptant à payer et satisfaire la réclamation du plaignant à savoir, la somme de cinq mille piastres ($5,000), avec intérêt à raison de 6 0/0 par an, du 17 juillet 1889, jusqu'à paiement; 5 0/0 sur le dit montant du principal et de l'intérêt pour les frais d'avocat, les frais et charges du procès et la vente, s'élevant à environ trois cent cinquante piastres, et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété s'élevant à environ deux cents piastres; faisant ainsi tout le montant du paiement au comptant environ six mille trois cent soixante piastres ($6,360).

2° Et la balance à un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de 6 0/0 par an de la date de la vente jusqu'à paiement et garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la dite propriété jusqu'à paiement final. L'acte de vente renfermera les clauses usuelles relatives aux frais d'avocat, assurance, transfert de police, etc.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—7 14 18 18 avril

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Zenon Kiar vs E. F. Ward.
Henry Kiar vs le même.

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—Nos 14,48 et 214,483—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon Chas H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus intitulées et numérotées, je procéderai à la vente à l'encan, aux écuries de W. B. Leonard, No 70 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 avril 1891, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir:

(1) Un cheval de course sorrel, nommé Arthur Lyon.

Saisi dans les affaires ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 avril—10 15 21

Succession de Francis A. Pippo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,805—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Dorio H. Fippo, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 avril—7 12 16

P. H. Jonson vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,131—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par L. N. Brunswig, syndic des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
5 av—5 10 14

Succession de Hugh Campbell et Winnifred Campbell.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,584.—Division B—Attendu que William McCloskey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Winnifred Campbell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
8avril—8 12 17

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 30,798—Division B—Succession de David H. Syme—Attendu que Mme Mary A. Syme, femme de Frederick J. Syme, une résidente de la ville et de l'Etat de New York, gardienne du mineur Sydney Allen Syme, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat et de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est donné à qui cela peut concerner de donner les raisons dans les trente jours de la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite demande ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 1er, 2 avril 1891.
HUGUES J. LAVERGNE, Député greffier.
3avril—3f au 30j

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 31,676 — Division B—Pilcher Brothers vs. leurs créanciers. — Ordre de Cour. — Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Pilcher Brothers, composée de William Pilcher, Charles H. Pilcher et George W. D. Pilcher, soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau, Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mai, 1891, dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit, et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leur personne et leurs biens soient suspendues. Et que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1891.
(Signé:) FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
14 av—14 28—mai 5 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 31,365—Division E.—Frank L. Connerly vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frank L. Connerly soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers de Frank L. Connerly soit convoquée et tenue pardevant James Simeon, notaire, le LUNDI, 13ème jour d'avril 1891 à 11 heures A. M., à son bureau No 25 Allée Commerciale, dans le but d'accepter la remise des biens du dit pétitionnaire; prendre en considération sa décharge de toutes dettes; nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 5 mars 1891.
Signé: ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 mars—6 20—avril 13

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,464—Division—Albert C. Marchel vs ses créanciers—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens du pétitionnaire Albert C. Marchal soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée, et tenue pardevant John F. Coffey, esq., notaire, en son bureau, No 186 rue Commune, en cette ville, mercredi, le 22me jour d'avril 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur ou contre la décharge du dit pétitionnaire et toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Martin Voorhies, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 17 mars 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
18 mars—19 28—avril 4 22

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. —No 31,422—Division "E"—C. L. Le Vasseur vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Charles Louis Le Vasseur soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles J. Théard, Esq., notaire, en son bureau, No 54 rue Camp, en cette ville, le MERCREDI, 15me jour d'avril 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter pour ou contre la décharge du dit pétitionnaire et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Lamar C. Quintero, Esq., soit nommé avocat pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 11 mars 1891.
(Signé) ALBERT VOORHIES, Juge.

Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
13mars—13 30—avril 15

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 13 AVRIL—CLASSE No 164
Tirage de 4 heures P. M.

64	66	78	18	10	56	58	74	23	15	43	54

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature
Ce 13 avril 1891—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
W. F. PINCKARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus et sont tenus dans toutes nos ...

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

Nous soussignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prest La Nat. Bank
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 MAI 1891.

GROS LOT:
$300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de... 100,000,	......	100,000
1 Lot de... 50,000,	......	50,000
1 Lot de... 25,000,	......	25,000
2 Lots de... 10,000,	......	20,000
5 Lots de... 5,000,	......	25,000
25 Lots de... 1,000,	......	25,000
100 Lots de... 500	......	50,000
200 Lots de... 300,	......	60,000
500 Lots de... 200,	......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de... $500,	soit......	$50,000
100 Lots de... $300,	......	30,000
100 Lots de... $200,	......	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de $100,	soit......	$99,900
999 Lots de $100,	......	99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,800

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDES PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Nos Droits comme Institution d'Etat. Les autorités postales néanmoins continueront à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais ne lui feront pas parvenir les lettres ENREGISTREES à son adresse.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de la Loterie, demeurera en vigueur envers et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 10 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, si oui ou non la Loterie serait continuée de 1895 à 1919. L'impression générale est que LE PEUPLE SERA FAVORABLE A CETTE CONTINUATION.

N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et se protéger en insistant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent les chances des lots annoncés.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'actions et de réclamations.

Succession de Robert Carey Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,652 — En vertu d'un ordre de vente en date du 2 avril 1891, à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 14 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° 3 actions du fonds-capital de la New Orleans Sugar Exchange.
2° 4 actions du fonds-capital de la Louisiana Printing and Scale Company.
3° 1 action du fonds-capital du Audubon Driving Park Club.
4° 2 actions du fonds-capital de la New Orleans Safe and Lock Company.
5° Réclamation contre A. Beuman; Lancester, Ohio, pour $16 23.
6° Réclamation contre Sarrett, Simms & Co; Gaffney, S. C. pour $57 70.
7° Réclamation contre J. J. & J. E. Maddox; Atlanta, Ga. pour $34 50.
8° Réclamation contre Mandeville & Wilson; Nile-Orléan, pour $261 50.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3a vril—3 7 11 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente, par le Shérif Civil,

Du local No 47 rue Conti, coin Passage de la Bourse;

Des Cottages désirables Nos 905, 907 et 909 rue Magasins; et

De la magnifique Résidence connue comme le No 205 rue Huitième, coin de la rue Chestnut.

Plans devant être exposés à la Bourse.

John T. Hardie et als. vs. Philip Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 31 523—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai, 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, le tout ensemble et séparément les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages y appartenant en quelque sorte en faisant partie.

1° **Un certain morceau ou portion de terre** situé dans le 2me District, carré d'îlet borné par les rues Conti Chartres, St Louis et le Passage de la Bourse; il forme le coin de la rue Conti et du Passage de la Bourse, mesurant, plus ou moins, dix sept pieds de façade rue Conti, sur une profondeur et façade Passage de la Bourse, de cinquante-cinq pieds.

Les améliorations qui y sont consistent de cette bâtisse en briques à trois étages, solidement bâtie, connue comme le No 47 rue Conti, maintenant occupée comme café, avec un bon loyer.

2° **Trois certains terrains** situés dans le sixième district de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Toledano, Magazine et Camp, et désignés par les Nos 4, 5 et 6, et mesurent comme suit: le terrain 4 trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent-soixante-un pieds huit pouces de profondeur, le tout plus ou moins et les terrains 5 et 6 mesurent, chacun, trente-deux pieds de façade rue Magazine, sur cent seize pieds de profondeur, le tout plus ou moins.

Les bâtisses sur les lots Nos 4 et 5 consistant de ces beaux cottages Nos 905 et 907 rue Magasins, et les bâtisses sur le lot No 6 de ce magnifique cottage à un étage, avec bâtisse dans le fond à deux étages, connu comme No 909 rue Magasins.

3° **Quatre certains terrains** situés dans le dit quatrième district, dans le carré d'îlet borné par les rues Septième, Huitième, Camp et Chestnut, désignés par les Nos 17, 18, 19 et 20, sur un plan de Moelhausen, voyer, le 4 mai 1844, et déposé pour référence en l'étude de L. Hermann, ancien notaire, et mesurant conformément au plan. Les dits terrains 17 et 18, chacun, trente-un pieds onze pouces de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; et les terrains 19 et 20, chacun trente-deux pieds de façade rue Huitième, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain 20 forme le coin des rues Huitième et Chestnut.

Les bâtisses et améliorations sur cette propriété forment cette très attrayante et désirable résidence, connue comme No 205 rue Huitième, avec de beaux jardins et terrains; étant une des plus belles propriétés du Quatrième District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
31 mars—7 14 21 28 avril—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. A. Voigt vs J. J. Losch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,007—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de John J. Losch à la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses, etc., dans l'îlet borné par les rues Union, Bagatelle, Grands Hommes et Craps, Troisième District mesurant, mesure pleine, cinquante pieds de face à la rue Union sur cent quarante-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Et particulièrement son usufruit à vie de la dite propriété d'après un jugement de la Cour Civile de District, rendu le 13 novembre 1890, dans la succession de Mme Margaret Buhler, épouse de John J. Losch, No 31 341, Division D.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
31mars—31—avril 7 14 21 2—mai 2

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée rue Front, entre Canal et Cressman (la rue à l'arrière étant la rue Delta.

Henry Schultz vs. Francis P. Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 32,383.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Canal, Cressman et le Chemin Public, maintenant rue Delta, et désigné comme lot No 5 de l'îlet No Un, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 20 mai 1848, et déposé au bureau de Joseph Cuvillier, notaire en cette ville, d'après lequel dit plan le dit lot mesure vingt-quatre pieds quatre pouces et deux lignes de face à la rue Front, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre lignes égales et parallèles.

Acquis par le défendeur par achat de Mme Suzanne E. Dupuire d'après un acte passé pardevant T. Guyol, notaire, le 30 décembre 1884. (Bureau des Aliénations, Livre 121, Folio 273.)

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
24 mars—24 31 avril 7 14 21 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Antonio Agusti vs la Succession et les Héritiers de Alex. Gautier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 28,913—En vertu d'un writ de fieri facias contre Mme Joséphine Gautier à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et le Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mme Joséphine Gautier, en et à la propriété ci-après désignée, savoir:

Un certain terrain dans le Quatrième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Huitième et Neuvième, portant le numéro municipal 76 de la rue Huitième, et désigné comme le terrain No 11, dans le carré No 24, mesurant vingt-sept pieds quatre pouces de façade rue Huitième, sur une profondeur de cent vingt cinq pieds, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété située coin des rues Broad et Dumaine [îlet borné par les rues Canal et Dorgenois.]

Et une propriété rue Gasquet, entre Rocheblave et Dorgenois, [l'arrière rue étant Canal.]

Edward Keena vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 28,972.—En vertu d'un jugement et ordre de vente rendu le 13 février 1891 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Trois certains terrains, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 2me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Broad, Canal, Dumaine et Dorgenois, désignés comme les terrains Nos 7, 8 et 9 sur un plan déposé en l'étude de Magner, ex-notaire, comme plan No 79; les dits terrains se touchent et mesurent, chacun, trente-quatre pieds neuf pouces et six lignes de façade rue Broad, sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine; le dit terrain No 9 formant le coin des rues Broad et Dumaine.

2° Deux certains terrains situés dans le premier district de cette ville, carré d'îlet formé par les rues Rocheblave, Dorgenois, Gasquet et Canal, désignés par les Nos 16 et 17 et mesurant, mesure américaine, comme suit:

Le terrain No 16, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet sur cent cinquante-neuf pieds, dix pouces et trois lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le terrain No 17, vingt-sept pieds dix pouces de façade rue Gasquet, sur cent cinq pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le tout d'après un plan du voyer d'Hémécourt, du 17 mars 1882, annexé à un acte pardevant Ducros, notaire, le 21 avril 1885.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 24 31—avril 7 14 18

VENTES A L'ENCAN

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente positive pour opérer un partage.

PLACEMENTS D'ARGENT

—EN—

Maisons de résidence de choix, bien situées, et de sites convenables pour y bâtir,

Dans la section la plus favorisée de la partie inférieure du Sixième District.

No 685 rue Carondelet, coin Constantinople,

No 130 rue Peniston, coin Chestnut,

—ET—

No 144 rue Peniston, coin Coliseé.

Sites attrayants pour qu'on y bâtisse

—ET—

Terrains vagues de choix

Rues Carondelet, Gén. Taylor, Constantinople et Baronne.

Dans l'affaire de ALICE C. HALE, épouse, et als. vs. RUTH A. STURTEVANT, veuve et als.

No 31,203—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un et conformément à un jugement et une pétition rendus le 6 avril 1891 et signés le 10 avril 1891, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir—

1° **L'attrayante maison de résidence en bois à deux étages** et quatre beaux terrains No 130 rue Peniston, coin Chestnut, dans le carré d'îlet borné par les rues Général Taylor et Coliseé, Sixième District de cette ville, à distance du trottoir, ayant galeries doubles de façade, corridors au-dessus et au dessous, salon, boudoir et salle à manger, office et cuisine en bas et quatre appartements à coucher bien aérés au premier étage, compartiments pour bois et charbon, poulailler, citerne doubles et spacieuses, cour plantée d'arbres fruitiers et donnant de l'ombre, etc.

Les terrains sont désignés par les Nos 12, 13, 14 et 15, sur un plan annexé, pour référence, à un acte passé pardevant W. McC. Jones, ancien notaire de cette ville, le 10 oct. 1868. Les terrains se touchent et mesurent comme suit: Les terrains 12, 13 et 14 mesurent, chacun, 32 pieds de façade rue Peniston, sur 95 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues Peniston et Chestnut, et le terrain No 15 mesure 32 pieds 7 pouces et 3 lignes de façade sur la dite rue Peniston, sur une profondeur de 95 pieds, entre lignes parallèles. Dans une des sections les mieux choisies de la partie inférieure du Sixième District, et faisant face à une rue admirablement bien couverte de gravier, ayant un vaste terrain et un voisinage agréable. Cette maison de résidence de choix se recommande aux personnes qui tiennent maison.

2° **Le cottage de résidence simple bien situé et désirable, en bois, et deux terrains** Nos 144 rue Peniston, coin Coliseé, dans les mêmes district et carré d'îlet que la propriété premièrement décrite, à distance du trottoir, ayant jardins devant et sur le côté, ayant galerie de devant, salon, chambres à coucher, office, salle à coucher octogone, cuisine, deux citernes, auvents et cour pavée. Les dits terrains se touchent et sont désignés par les Nos 1 et 2 sur un plan annexé à un acte passé pardevant W. McC. Jones, anciennement notaire en cette ville, le 10 octobre 1868 et mesurant chacun 32 pieds de façade rue Peniston sur 126 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 1 forme le coin des rues Peniston et Coliseé. La rue Peniston est parfaitement pavée. Le terrain est planté de fleurs, d'arbrisseaux et d'arbres ombreux.

3° **La demie indivise action et intérêt de feue Jennie K. Whitfield en et à quatorze** (14) certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, passages et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Carondelet Baronne, Constantinople et Général Taylor, désignés par les Nos 1 à 14 inclusivement dans le carré No 70 et se touchant tous. Ils mesurent comme suit: Les terrains 1, 2, 3 et 4 mesurent chacun 30 pieds, 5 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 5 et 6 mesurent, chacun, 30 pieds, 5 pouces de façade rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les terrains Nos 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 30 pieds, 5 pouces de façade rue Constantinople, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le terrain No 11 mesure 30 pieds de façade rue Baronne sur 121 pieds 8 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le terrain No 12 forme le coin des rues Baronne et Général Taylor, et mesure 24 pieds 9 pouces et 3 lignes de façade rue Baronne, sur 121 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 11, et 121 pieds 8 pouces et 4 lignes sur sa ligne et de façade rue Général Taylor, avec une profondeur à l'arrière de 40 pieds 10 pouces 12 lignes et 2 points. Le terrain No 13 mesure 30 pieds 7 pouces de façade rue Général Taylor, sur 74 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du terrain No 12 et 78 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur sur la limite opposée avec une profondeur de 30 pieds et 4 pouces. Les terrains ci-dessus décrits et leurs améliorations seront vendus subdivisés conformément au plan exposé au lieu de la vente et de la façon suivante, savoir:

A. **La résidence en bois, à deux étages, très agréable et offrant toute espèce de confort, avec mansarde,** No 685 rue Carondelet, coin Constantinople, construite en retrait sur un vaste et grand bel emplacement, sur la façade, et au-dessus de laquelle est une bibliothèque, un appartement à coucher, grande salle à manger, cuisine, office, bain, quatre excellentes chambres à coucher, chambre à bain, chambres dans les dépendances, un premier et grande mansarde [...] chauffés, en outre un bâtiment détaché à un étage dans le fond de la maison principale contenant quatre chambres, avec hangars, citernes, etc. Le terrain est vaste; il mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet, sur 152 pieds de profondeur et face à la rue Constantinople; il comprend la partie antérieure des lots 1, 2, 3, 4 et 5 ci-dessus décrits. Il est garni de plates-bandes de plantes diverses et d'arbres donnant de l'ombrage. La propriété n'est éloignée que d'un îlet de l'avenue St-Charles; elle est très commode, très bien aménagée et située dans un quartier très recherché pour résidence.

B. **Le splendide emplacement** pour bâtir, touchant à la propriété ci-dessus, rue Carondelet, entre les rues Constantinople et Général Taylor, mesurant 60 pieds de face, sur 152 pieds de profondeur, et composé du fond des dits lots Nos 1, 2, 3, 4 et 5, ci-dessus décrits. Ceux qui recherchent un endroit désirable pour une maison moderne ne l'y trouveront pas de mieux de ce emplacement.

C. **Les cinq magnifiques lots à bâtir,** coin Constantinople et Baronne, mesurant chacun 30 pieds 5 pouces de face à la rue Constantinople sur 120 pieds de profondeur, et portant les Nos 6, 7, 8, 9 et 10, ci-dessus décrits.

D. **Les deux lots de coin,** coin des rues Baronne et Général Taylor portant les Nos 11 et 12, et mesurant le nombre de pieds indiqué plus haut.

E. **Et deux autres excellents lots,** dans la rue Général Taylor, entre Baronne et Carondelet, portant les Nos 13 et 14 et mesurant le nombre de pieds indiqué plus haut. Voir les plans à la Bourse pour les subdivisions et les dimensions détaillées.

Conditions—Un tiers ou plus, au choix de l'acquéreur, comptant, et le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis spécialement par hypothèque et le privilège du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt par an avec toutes les clauses ordinaires de garantie. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1891 et feront le dépôt ordinaire au comptant de 10 pour cent pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant John J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.
14 avril—14 18 25—2 3 9 mai à vente.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Ménage et Effets mobiliers.

Montre en or, Bijouterie, Trompette en argent, Balances à coton, Trucks et Presses, Presse à emballage, Camion, Coffre-fort, Prélarts, etc.

—Dans l'affaire de—

Veuve Charles Hemard vs. Alfred C. Hemard et als.

VENTE EN PARTAGE.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—JEUDI, 16 avril 1891, à 10 1/2 heures A. M., au No 290 de la rue Howard, entre Calliope et Clio, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 19 février 1891 et signé le 24 février 1891 dossier No 31,939, dans l'affaire de Veuve Charles Hemard vs Alfred C. Hemard et als, pour effectuer un partage, à l'enchère publique, il sera vendu:

Un grand assortiment de meubles de ménage et d'effets mobiliers, montre et chaîne en or, bijouterie et un porte-voix en argent; aussi, un appareil de Pickerie à coton tel que: 4 Presses, une Presse à emballage, des balances, des trucks, un float, un coffre-fort en fer, du vieux fer, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.
5 avril—5 9 12 au 16

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Je certifie par le présent que le 26me jour de février 1891 jugement a été rendu en cette cour dans le procès ci-dessous intitulé, dans le langage et les chiffres suivants:

Interdiction de Benedetto Onerato, No 32,076.—Dans l'affaire en jugement ce jour: présents, Joseph Hernor, Esq., pour le plaignant, et le juge A. L. Tissot curateur ad hoc pour le défendeur, après avoir entendu les témoignages, plaidoiries et conseillers, les lois et les témoignages étant en faveur du plaignant—

Il est ordonné, adjugé et décrété que Benedetto Onerato soit et est déclaré par le présent atteint d'aliénation mentale et est incapable de prendre soin de sa personne ou de ses biens, et qu'il soit et est par le présent décrété être un interdit. Les frais de cette procédure devront être prélevés sur ses biens.

Jugement rendu le 26 février 1891,
Jugement signé le 3 mars 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

En foi de quoi, j'ai apposé ici ma signature et le sceau de la dite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 3me jour de mars de l'an de grâce de Notre Seigneur, mil-huit-cent quatre-vingt-onze.

(Signé) EUG. D'HEMÉTE, Député-Greffier.
mars 18—18 23 28 avril 11 17

Agence d'assurance non compact de JAMES PREVOST,
135 rue Gravier, N. O., Lne.

Le soussigné informe ses amis et le public qu'il est le seul agent représentant, dans cette ville, des compagnies américaines dont le capital-actif représente plus de dix millions de dollars. Il n'est pas lié par les tarifs ou les conventions d'une association quelconque, et il engage les personnes désireuses d'assurer leurs propriétés à venir s'entendre avec lui pour des polices à l'année ou à terme. Pertes ajustées et payées sans escompte.

JAMES PREVOST,
13 sept—1 an—dim mar ven

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Succession de Louis Binser.

No 31,469—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, No 3 1/2 rue Carondelet. — SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, il sera vendu, à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune, en vertu d'un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 8 avril 1891, pour le compte de la susdite succession, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Trois certains terrains ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les lettres A. B. C. dans le carré 13, borné par les rues Dauphine, Sœurs, Bourgogne et l'avenue Jourdan; les terrains A et B mesure chacun, 25 pieds de façade rue Dauphine, sur une profondeur de 139 pieds 1 pouce 3 lignes entre lignes parallèles. Le terrain C mesure 25 pieds 9 pouces et 7 lignes de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 150 pieds, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage ayant 4 chambres, citerne, etc. Le tout sera vendu d'après un plan de George de Armas, en date du 6 avril, 1891, actuellement à la Bourse pour qu'on s'y réfère.

2° 14 terrains situés dans le troisième district de cette ville, désignés par les numéros de 14 à 27 inclusivement, dans le carré borné par les rues Sœurs Bourgogne, Remparts et l'avenue Jourdan, mesurant comme suit: le No 14, 26 pieds 7 pouces 1 ligne de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 150 pieds. Les terrains de 15 à 19 inclusivement, mesurent chacun 26 pieds 8 pouces de façade avenue Jourdan, sur une profondeur de 125 pieds. Le terrain 19 forme le coin de la rue Remparts et l'avenue Jourdan. Les terrains Nos de 20 à 26 inclusivement, mesurent chacun, 25 pieds de façade rue des Remparts sur 133 pieds 4 pouces de profondeur.

Le terrain 26 forme le coin des rues Sœurs et Remparts, et le terrain 27 mesure 26 pieds, 7 pouces, 1 ligne de façade rue Sœurs sur 150 pieds de profondeur. Le tout d'après un plan de Pilié et Murray, architectes et voyers, en date du 4 mars 1868, une copie lithographique duquel est déposée au bureau de Félix Grima, ancien notaire, le 15 mai 1869.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et le reste en un et deux ans, en billets de crédit portant de 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, les acquéreurs assumant toutes les taxes de l'année courante et faisant un dépôt comptant de 10 0/0 pour assurer la vente.

Les actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs.
11avril—

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Claiborne, près de l'Esplanade, et terrains près du Chemin de la Métairie.

Succession de Robert J. Mer.

Cour Civile de District, Dossier No 30,015.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 25 avril 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 20 mars 1891—

Les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre d'une forme triangulaire avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le second district dans l'îlet compris entre les rues Claiborne, Robertson, Esplanade et le Chemin du Bayou—désigné par la lettre B, d'après un croquis plan fait par Geo. H. Grandjean le 3 juillet 1887. Lequel lot mesure, d'après le dit croquis-plan, 60 pieds 6 pouces 4 lignes de face à la rue Claiborne, 61 pieds 8 pouces 11 lignes de largeur sur la ligne du fond, 30 pieds 6 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne vers la rue de l'Esplanade et 19 pieds 8 pouces 2 lignes sur la ligne vers le Chemin du Bayou.

2° Seize lots de terre situés dans le même district, désignés par les Nos 1 à 16 inclusivement, dans l'îlet compris entre les rues St-David, St Pierre, Toulouse et l'avenue de Carrollton. Les dits lots mesurent Nos 1 et 10 chacun 33 pieds 4 pouces de face à l'avenue de Carrollton; les lots Nos 3 à 9 inclusivement 30 pieds 2 pouces de face à l'avenue de Carrollton, et lesquels dits lots Nos 1 à 10 inclusivement ont 122 pieds de profondeur respectivement. Les lots Nos 11 à 15 129 pieds de face à la rue St Pierre sur 123 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur et le lot No 16, 33 pieds 2 pouces 5 lignes de face à la rue St David sur 120 pieds 7 pouces 1 ligne de profondeur et face à la rue St David.

Le tout conformément aux plans qui sont exposés à la Bourse.

Conditions, comptant. Un dépôt de 20 pour cent sera exigé.

Actes de vente pardevant L. A. Martinet, notaire.
25 mars—25 28—avril 4 11 18 25

PAR ONORATO & STUART

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés immobilières de valeur dans le Sixième District.

Propriétés rapportant un bon loyer dans le Premier District.

1. **La Résidence bien connue** de B. Onorato, au coin de l'avenue St-Charles et de la rue Octavie, comprenant la résidence, un vaste terrain formant un magnifique jardin, des serres, des écuries, des dépendances et une collection extrêmement rare et coûteuse de palmiers, hêtres, rosiers, orchidées et autres plantes de valeur.

2. **La Belle Résidence en briques** à trois étages, avec écuries en briques, au No 212 rue Carondelet, entre St Joseph et Julie.

Dans l'affaire de B. Onorato, interdit.

No 32 076—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ONORATO & STUART, Encanteurs—Chas D. Stuart, encanteur—SAMEDI, le 9 mai 1891, à la Bourse des Encanteurs à midi, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, en date du 2 avril 1891, sera vendu à l'encan les propriétés ci-après décrites savoir—

1° **Les édifices et améliorations** sur deux certains lots de terre désignés par les Nos 15 et 16 dans l'îlet borné par les rues Caronde... St-Charles, Julie et St-Joseph dans le Premier District de cette ville ... mesurent 27 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet, sur 160 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles; ils sont bornés du côté ... de 20 pieds de largeur s'ouvrant sur la rue Julie et commune ... pour des d'autres: ensemble avec tous les droits, titres et intérêts du présent vendeur dans les dits lots et de l'allée ..., résultant d'un loyer à la dite paroisse, par l'Asile Poydras des Orphelines à W. B. Montgomery, son hoir et représentants (assignés) expirant le 26 février 1906, conformément à un acte passé pardevant T. O. Stark, notaire, le 14 mars 1856, duquel, entre autres choses, il est stipulé que le bail, à l'expiration du dit bail, par à ira les ... et améliorations bâtis sur les dits lots, en payant leur valeur du moment (26 févr or 1906) à la personne qui possédera à cette époque la propriété des dites améliorations.

Les améliorations comprennent une splendide maison de résidence en briques à trois étages, le bâtiment principal se tient au rez-de-chaussée un grand vestibule, un salon, une chambre à coucher, une antichambre, une salle à manger, un salon de réception, un office, etc.; le premier étage (second floor) renferme 3 chambres à coucher, un grand et un petit cabinet, une chambre, une chambre à bain avec baignoire, appareil à douche, etc., au grand complet; même distribution au deuxième étage (3rd floor). Aussi—une cuisine en briques à trois étages contenant environ 7 chambres, et maintenant en range. Aussi, une écurie et remise à deux étages, avec deux belles chambres bien achevées à l'étage supérieur; en outre, chambre à bain, waterworks, tuyaux de distribution d'eau chaude et d'eau froide dans toutes les parties de la propriété; lieux à l'anglaise à tous les étages, cours pavées en pierres, etc., etc.

La propriété est une des demeures les plus riches, les plus luxueuses de la rue Carondelet, artistement décorée partout, avant un beau jardin de fleurs sur le côté, une belle, élégante entrée avec escaliers et manteaux de cheminées en marbre, un balcon en fer d'ornement faisant face à la rue Carondelet et sur un côté de la propriété; enfin la propriété réunit tous les agréments modernes connus; elle est élégante et confortable, une complète description de laquelle ne saurait être donnée dans un espace aussi exigu et ne peut être appréciée que par la visite en personne.

La vente sujette à un bail expirant le 30 septembre 1892, au taux de $1500 par an, payable mensuellement.

La propriété dans le carré d'îlet borné par l'avenue St-Charles, l'avenue Peters, les rues Octavia et Jennet, ayant une façade sur la rue St-Charles de **140 pieds 7 lignes sur 353 pieds 10 pouces de profondeur** du côté de l'avenue Peters et 181 pieds à la limite inférieure. La maison à deux étages et un attique, elle est admirablement finie, renfermant tous les agréments modernes tels que sonnettes électriques, tables à conversation, eaux chaude et froide partout, etc. Toutes les chambres sont richement tapissées. Le vestibule est fini en bois de cerisier; la salle à manger en chêne; le grand corridor entièrement en chêne et un riche escalier en chêne complète la spaciosité de la propriété. Au premier palier il y a aussi une chambre à coucher, une bibliothèque, des chambres à domestiques, une salle à manger cuisine, et cave double. Dans le petit corridor près de la bibliothèque est un autre escalier conduisant au second étage. Sur le second palier sont quatre chambres à coucher confortables, un joli boudoir, des cabinets à linge faits en bois de cèdre, une chambre à bain et un corridor—un confortable attique ayant une grande chambre pour domestique, ce qui complète cette belle résidence. Il y a une belle écurie avec lieu du terrain ayant deux stalles pour chevaux, remise pour voiture, chambre à blanchissage, chambres à bois et à charbon, et trois chambres à domestiques. En outre de cela, à l'extrémité du jardin, est un poulailler et une cour, aussi un hangar pour vaches, ayant deux stalles. Aussi, porte et entrée pour voiture avenue St-Charles et rue Octavie.

La propriété possède un magnifique approvisionnement d'eau, un puits fonctionnant au moyen d'une machine à gaz. Il y a aussi un hydrant et quatre grandes citernes. La terre est admirablement tracée et embellie par les plus rares et les plus coûteuses plantes qui se puissent trouver sur une propriété privée. Il y a un grand bassin au centre du jardin, communiquant avec d'autres grands bassins dans deux serres. Dans ces bassins sont de nombreux poissons (gold fish). Entre autres attraits de l'endroit sont deux magnifiques serres renfermant des plantes les plus rares, les plus coûteuses, notamment une variété de valeur, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste en billets de un et deux ans, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an du jour de vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale, lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue; l'acte portant toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets. Les améliorations vendues être assurées et la police transférée. L'acquéreur paiera en sus du prix d'adjudication les taxes dues et exigibles en 1891. Un dépôt comptant de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour garantir la vente.

Les actes de vente pardevant W. Morgan Gsprly, notaire aux frais des acquéreurs. Voir les plans à la Bourse.

8 avril—24 5 11 18 25 28—mai 2 3 7 8 9

AVIS.

On trouvera tous les jours l'Abeille à la salle de journaux du Cosmopolite SIMON, coin Bourbon et Dumaine. 30avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes et souliers.

PAR HENRY STERN & CIE, encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, MARDI, 14 avril 1891, à midi, dans leur salle d'encan, No 86 rue du Canal—

Un grand assortiment choisi de bottes et souliers reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptées pour le commerce de la ville et de la campagne.

Aussi 50 lots de jolis échantillons des manufactures.

Conditions à la vente. 14 avril—1f

PAR STEPHEN J. DERBES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Verrerie et partie du contenu d'un Bar-room.

Frédérick Buerkle vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B—No 30,464.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé, signé le 31 mars par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour ci-dessus nommée, je procéderai à la vente, à ma salle de vente, No 45 rue Royale MERCREDI, 22 avril, à 11 heures A. M.—Un lot de verres et une partie du contenu d'un Barroom.

STEPHEN J. DERBES, Encanteur.
12avril—12 18 22

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS SURS

—ET—

BONNES RESIDENCES

—DANS DE—

JOLIS COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

671, 673 et 675 rue Constance,

Entre les rues Foucher et Antonine.

TERRAINS BONS POUR BATIR

—DANS LES—

Deuxième et Quatrième Districts.

Succession de M. M. Bell.

No 31,045—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau 10 rue Carondelet—SAMEDI, 9 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la cour ci-dessus Division A, daté le 8 avril 1891 et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° **Le joli Cottage-résidence à double corps de logis, en bois,** No 675 rue Constance, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magazine, Antonine et Foucher, ayant cinq chambres, allée de côté, sur chaque côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 4 sur un plan par Reizenstein, voyer, annexé à un acte pardevant James Fahey, notaire, daté le 15 mars 1873 et mesure 31 pieds 2 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

2° **Le charmant Cottage-résidence à double corps de logis, en bois,** No 673 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci dessus, et situé dans le même district et îlet, contenant cinq chambres et allée de côté sur chaque côté, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 3, sur le plan mentionné ci dessus et mesure 31 pieds 2 pouces de face à la rue Constance sur 125 pieds de profondeur.

3° **Le Cottage-résidence simple, en bois,** No 671 rue Constance, adjacent à la propriété décrite ci dessus, et dans le même district et îlet, contenant plusieurs chambres, citerne, etc. Le lot de terre est désigné par le No 2 sur le plan ci dessus, et mesure 31 pieds 2 pouces de face à la rue Constance, sur 125 pieds de profondeur.

Ces résidences sont situées dans un voisinage tranquille, respectable, et qui s'améliore, avec une ligne de chars urbains passant, un îlet de la rue Magazine, avec double ligne de chars, et à proximité des églises, des marchés et des écoles. La rue Foucher est pavée avec du gravier. Ce sont de bonnes résidences ou de bons placements d'argent.

4° **Un certain lot de terre,** situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet 75 borné par les rues Washington, Quatrième, Freret et Locust, désigné par le No 4, sur un plan de L. H. Pilié, voyer, et mesurant 32 pieds 6 pouces de face à la rue Freret sur 100 pieds de profondeur.

5° **Un certain lot irrégulier de terre,** situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 314, borné par les rues St Philippe, Ursulines, Rocheblave et Tonti, désigné par le No 5, sur un plan de De Pouilly voyer, daté le 26 octobre 1866 déposé au bureau de W. J. Castell, ex-notaire et mesurant 28 pieds 10 pouces 3 lignes de face à la rue St Philippe, 10 pieds 11 pouces 4 lignes sur la ligne du fond, 169 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne de côté vers la rue Tonti et 151 pieds 2 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne de côté après la rue Rocheblave.

Termes.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 an et 2 ans de crédit à l'option de l'acheteur, en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement. 5 pour cent frais d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être assurées et la police d'assurance transférée au détenteur des billets. L'acte de vente devant renfermer la clause de non aliénation et les autres clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs devront assumer les taxes dues et exigibles en 1891 en dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat payable par les acquéreurs au moment de la vente. Les acquéreurs auront droit aux loyers, seulement à partir de la date de la passation du prix de vente et de la signature de l'acte de vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant James Fahey, Esq. notaire.
12avril—12 18 25 mai 29 16

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés de Choix situées dans le Second et Troisième Districts.

Charmante Résidence très élevée, formant l'encoignure sud-est des rues Esplanade et Villeré, récemment construite, No 241 rue de l'Esplanade.

Maison Double en brique, sur le Chemin du Bayou No 177.

Résidence à étage rue des Marais No 168.

La Propriété attenante aussi à étage No 179.

Succession de Dame Veuve P. M. Seye.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,541.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 16 mai 1891, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 8 avril 1891, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, l'îlet No 301, borné par les rues de l'Esplanade, Kerlerec, Villeré et Marais, lequel lot de terre forme l'encoignure des rues Esplanade et Villeré, mesurant 33 pieds de face à la rue de l'Esplanade, sur une profondeur et façade à la rue Villeré de 153 pieds. Ensemble une charmante résidence très élevée, environ 9 pieds d'élévation, ayant galeries sur la façade et sur le côté, salon double avec chambranles en marbre, six chambres à coucher et plusieurs cabinets, lavabos adaptés (stationery washstand) aux principales chambres à coucher, salle à manger et office; une autre bâtisse à étage attenant à la maison, ayant quatre chambres, cour carrelée, lieux d'aisance, etc., gaz dans toute la maison, et le tout en très bon état.

2° Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, îlet No 137, borné par les rues Liberté ou Tremé, St-Claude, Ste-Anne et Dumaine, mesurant 28 pieds 3 pouces de face à la rue Liberté ou Tremé, sur une profondeur de 108 pieds 2 pouces 4 lignes. Ensemble une résidence à étage couverte en ardoises, ayant galeries sur la façade à chaque étage, huit ou neuf chambres, corridor fermé, cour carrelée, hangar, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc.

3° Un autre lot de terre situé dans le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, mesurant 18 pieds 1 pouce de face à la rue Liberté ou Tremé sur une profondeur de 102 pieds. Ensemble une résidence à étage couverte en ardoises ayant jalousies sur la façade à chaque étage, huit ou neuf chambres, corridor fermé, cour carrelée, hangar, citerne, lieux d'aisance, etc., etc.

4° Une certaine portion de terre située dans le Second District, îlet No 110, borné par le Chemin du Bayou, les rues du Quartier, Remparts et St-Claude; laquelle portion de terre commence à une distance de 151 pieds 11 pouces 6 lignes de l'encoignure St Claude et à 100 pieds de l'encoignure du Chemin du Bayon et de la rue des Remparts, mesurant, plus ou moins, mesure américaine, 40 pieds 9 pouces de face au Chemin du Bayon, sur une première profondeur du côté vers la rue St-Claude de 8 pieds 8 pouces sur une ligne oblique et une ligne se rétrécissant; de là sur une seconde profondeur de 161 pieds 5 pouces 5 lignes; de là sur une ligne courante à angle droit vers la rue des Remparts, 2 pieds 4 pouces 4 lignes; de là sur une autre profondeur de 24 pieds 1 pouce; de là sur une largeur sur la ligne du fond courant vers la rue des Remparts, 37 pieds 2 pouces 7 lignes; de là sur une ligne vers la rue des Remparts, 192 pieds 2 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison double en briques avec de grands corridors de chaque côté, ayant six chambres, vestibule et galerie. Dans la cour une autre bâtisse en briques à étage de quatre chambres, cour carrelée, deux citernes, hangars, lieux d'aisance, hydrant, etc. Le tout en très bon état.

Pour plus de détails, se référer aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Une moitié comptant et la balance à un an et en deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'acte de vente jusqu'à parfait paiement. Les acquéreurs assureront les propriétés et transféreront les polices d'assurance aux porteurs des billets. Les actes de vente contiendront la clause de non aliénation, de la vente sans estimation et 5 pour cent honoraires d'avocat dans le cas où il faudrait instituer un procès pour la collection des dits billets, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Les acquéreurs assumeront et paieront en sus du prix d'achat les taxes de ville, d'Etat et de Levée pour l'année 1891, et feront un dépôt de 10 pour cent comptant entre les mains de l'encanteur pour garantir leurs adjudications.

Les acquéreurs n'auront droit à leurs loyers que du jour qu'ils signeront leur vente.

Actes de vente pardevant Cha. T. Soniat, notaire.
11avril—11 18 25—mai 2 9 16

VACHES LAITIERES CREOLES.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 16 avril 1891, il sera vendu, à midi précis, à Carrollton, à l'encoignure de l'avenue de Carrollton et de la rue Greene, à l'écurie de M. Ferrand—

12 jolies vaches laitières, toutes avec de jeunes veaux, 13 jolies vaches, au point de velor.

1 joli taureau Jersey.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au dessus de $50, au moyen de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
13 avril—

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Jolie Propriété-Cottage Rue Robert,

Entre les rues Tchoupitoulas et Jersey.

Sept Terrains de choix convenables pour y bâtir

Coin des rues Eléonor et Annonciation.

—Dans l'affaire de—

William Zinsel & Jacob Zinsel vs. J. W. Klopper, tuteur datif.

Dossier No 32,320.

A long crédit.—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON & SON, W. I. HODGSON, Encanteur.— Bureau No 13 rue Carondelet. — SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un jugement et d'un ordre de l'Hon. T. W. C. Ellis, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division A, rendus le 20 mars 1891 et signés le 26 mars 1891. Dossier 32,320, dans l'affaire de William Zinsel et Jacob Zinsel vs. J. W. Klopper, tuteur datif, à long crédit, à l'encan, il sera vendu—

UN COTTAGE HOME.

1° **Deux certains terrains,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le carré No 123 (anciennement No 9) Faubourg Avart, bornés par les rues Tchoupitoulas, Jersey ou Annonciation, Robert et Soniat, lesquels se touchent, et sont désignés par les Nos 9 et 10; ils mesurent comme suit: Le terrain No 9 mesure 30 pieds de façade rue Robert, sur une profondeur de 125 pieds.

Le terrain No 10 mesure 30 pieds 2 pouces de façade rue Robert, sur une profondeur de 125 pieds, le tout entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, ayant 4 chambres, citerne et puits, écurie avec 7 stalles pour chevaux.

SEPT TERRAINS DE CHOIX PROPRES A BATIR.

2° **Sept certains terrains** situés dans le Sixième District de cette ville, carré d'îlet borné par l'avenue Nashville et les rues Tchoupitoulas, Eleonor et Annonciation (anciennement Preston) désignés par les Nos 11 à 17 inclusivement; ils se touchent et mesurent comme suit:

Le terrain No 17 forme le coin des rues Eléonor et Annonciation et mesure 28 pieds 6 pouces de façade rue Eléonor, sur une profondeur de 125 pieds.

Les terrains Nos de 11 à 16 inclusivement mesurent chacun, 28 pieds 7 pouces de façade rue Eléonor, sur une profondeur de 120 pieds; le tout entre lignes parallèles, mesure américaine, d'après des plans que l'on peut voir sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité; 10 0/0 payable comptant sur les lieux, et le paiement des taxes de 1891, accepté en sus de l'enchère.

Les actes de vente pardevant Ernest Commagère notaire, aux frais des acquéreurs.
1 avril—1 5 12 19 26—mai 2

PAR WARREN HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une belle Liste de Propriétés de valeur,

Dans les Quatrième et Sixième Districts,

A des conditions libérales, à l'encan.

La propriété de valeur No 793 rue Tchoupitoulas;

La propriété de valeur No — rue Première;

La propriété de valeur Nos 104 et 106 rue Aline;

2 Lots de terre de valeur rue Water;

Un certificat donnant droit au porteur à une valeur de $900 de bons de la Louisiana Brewery.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Dossier No 32,121.

PAR WARREN HOMES, encanteur, bureau No 105 rue Gravier—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dossier No 32,121, daté le 26 mars 1891, dans l'affaire de succession de Mme Catherine Schreiber, décédée, à l'encan il sera vendu—

1° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas ou Levée, Rousseau, Soraparu et Front; il mesure 20 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur une profondeur et façade à la rue Soraparu de 100 pieds et forme l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Soraparu, le tout plus ou moins entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un magasin et résidence en briques à deux étages, connus comme le numéro 793 rue Tchoupitoulas.

2° Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Live Oak, maintenant Constance, Laurel et Philip, et mesurant 32 pieds de face à la rue Première, sur une profondeur de 123 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un Cottage en bois à double corps de logis, connu comme les Nos 144 et 146 rue Première.

3° Un morceau ou portion de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Aline, Constance, Foucher et Laurel, et mesure 43 pieds 1 pouce et 7 lignes de face à la rue Aline, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, couvert en ardoises, connu comme les Nos 104 et 106 rue Aline.

4° Un lot de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Soraparu, Poeyfarre, Water ou Public Landing et Levée ou Tchoupitoulas désigné comme lot No 3 et mesure 25 pieds 5 3/5 pouces de face à la rue Water, 23 pieds 6 pouces 1 3/5 lignes de face à la rue Levée ou Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 3 pouces et 4 5/5 lignes sur une ligne de côté et 86 pieds 4 pouces 5 4/5 lignes de l'autre côté de la ligne.

5° Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-devant décrite, désigné comme lot No 4 et mesure 24 pieds de face à la rue Water, 23 pieds de face à la rue Levée ou Tchoupitoulas sur une profondeur de 86 pieds 11 pouces et 5 1/5 lignes d'un côté et 87 pieds 7 pouces 5 3/5 lignes de l'autre côté de la ligne. Les mesurements ci-dessus sont tous plus ou moins et mesure américaine, d'après de récents plans faits par S. G. DeL'Isle, voyer, daté avril 1891.

—AUSSI—

A la même heure et au même endroit pour le compte de la même succession un certificat donnant droit au porteur d'une valeur de $900 de bons de la Louisiana Brewery.

Conditions—Pour la propriété mobilière, comptant. Pour la propriété foncière, un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité. Dix pour cent seront payé comptant sur les lieux pour lier la vente.

Actes de vente pardevant E. K. Skinner, notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues et exigibles en 1891.
29mars—29—avril 5 12 19 26—mai 2

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Elégante Résidence de famille

avec de grands terrains.

Quatre sites pour bâtir de choix en bas du Sixième District,

Les rues Camp, Chestnut et Foucher, entourée des résidences de l'Hon. Otto Thoman, MM. J. Ad. Blaffer, Auguste Levis, Henri Rice, J. H. Keller et autres.

Succession d'Augustus Rice.

No 31,314—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division "B".

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, encanteur, bureau, 164 rue de la Commune, SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 12 mars 1891. Dossier No 31,314 pour le compte de la dite succession.

La résidence de famille de feu Augustus Rice.

1° La grande résidence en bois confortable à deux étages et demi, No 935 rue Camp, coin Foucher, dans l'îlet borné par les rues Chestnut et Antonine, contenant un grand salon-parloir, avec arche et magnifique fresque, bon salon de réception immense, salle à manger, attenant à une bibliothèque et fumoir, le premier de forme octogone, tout avec belles tapisseries; cuisine avec tous les accessoires domestiques modernes. Au second étage il y a cinq grands appartements à coucher bien aérés, tapissés avec goût, lavabo stationnaire deux grandes chambres, mansarde, chambre à bain, etc., large corridors dans le centre, à chaque étage. De grands terrains 125 pieds à la rue Camp, sur une profondeur et façade à la rue Foucher, qui est pavée en pavage Rosetta de 197 pieds, entre lignes parallèles et décrite comme lot A. sur un plan fait par Hunter Stewart, député voyer de la ville, daté le 18 mars 1891.

Ils sont artistement arrangés en gazon, mont en terrasse, avec fontaine arbrisseaux, fleurs, serre-chaude, arbres à ombre et à fruits, le tout desséché par des tuyaux souterrains.

2° Quatre vastes lots de terre, faisant face à la rue Chestnut, et formant le coin de la rue Foucher, dans le même îlet que la propriété premièrement décrite, et désignés par les lettres B, C, D. E sur un plan fait par Hunter Stewart, député-voyer de la ville, daté le 18 mars 1891, et mesurant comme suit: Lot B 25 pieds de face à la rue Chestnut, sur 175 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ce lot consistent en une écurie à deux étages couverte en ardoises, bien construite et de style moderne ayant une capacité pour quatre chevaux, chambre à fourrage, quartier pour cocher, et, avec un peu de dépense, peut être construite en une résidence moderne.

3° Les lots C, D, E touchent le lot B et mesurent chacun suivant le dit plan 30 pieds de face à la rue Chestnut sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, le lot E formant le coin Chestnut et Foucher. Ces sites pour bâtir sont élevés, bien desséchés et parfaitement situés et spécialement attrayants pour ceux qui cherchent des sites pour bâtir.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un an ou deux ans ou en gré des acquéreurs, la portion à crédit, s'il y en a, devant être démontrée par billets des acquéreurs portant 7 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de vente jusqu'à parfait paiement, les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de garantie. Un dépôt de 5 pour cent d'acompte d'argent à être fait comptant au moment de l'adjudication. Le paiement peut être réglé à l'instant (cash), le mercredi et le vendredi avec une carte des encanteurs.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant W. C. Hart, notaire. Les taxes de l'Etat et de ville pour l'année 1891 ... assumés par les acquéreurs, et les ... requis au moment des adjudications.
18 mars—18 21 25—4 11 18 avril

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

RESIDENCE ATTRAYANTE.

PROPRIETE

Dans le Garden District.

La Résidence Double à Deux Etages

Au coin du sud-ouest des rues Quatrième et Constance,

Rapportant un joli revenu.

Vente péremptoire à l'encan.

Succession de Veuve Jane Bogart.

No 31,987—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet. — SAMEDI, 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un jugement rendu dans l'affaire ci-dessus par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, le 27 février 1891, et signé le 5 mars 1891, il sera vendu à l'encan la propriété de valeur ci après à savoir—

La résidence double à deux étages Nos 136 et 138 rue Quatrième, au coin sud-ouest de la rue Constance, décrite comme suit:

Un certain morceau ou portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 129, borné par les rues Quatrième, Washington, Constance et Magazine. Le dit morceau ou portion de terre est désigné par les lettres "O" "P" sur un plan dressé par Edgar Pilié, le 22 janvier 1891, et mesurant en mesure américaine 50 pieds 1 pouce de face à la rue Quatrième, 49 pieds 1 pouce de large dans le fond, 128 pieds 11 pouces de profondeur et face à la rue Constance, et 128 pieds 11 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de l'autre côté. Le dit morceau ou portion de terre est composé du lot No 1 et d'une partie du lot No 2, les deux lots figurant sur un plan de B. F. Nichols daté le 8 avril 1846, et déposé au bureau de L. R. Kenny, ex-notaire. Les bâtisses sur le dit morceau ou portion de terre comprennent la résidence double en bois à deux étages désignée par les numéros de rues 136 et 138 rue Quatrième, rapportant plus de $700 par an sur baux et loyers.

Conditions de la vente—Comptant, ou sur termes de un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance en coupons égaux, payables dans un et deux ans de la date de l'adjudication, garantie par billets de l'acquéreur portant intérêt au taux de huit pour cent par an, de la date jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les conditions et clauses usuelles pour garantir le paiement des dits billets en principal, intérêt, frais d'avocat et autres frais.

L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles cette année, 1891, sur et au-dessus du prix d'adjudication, et déposera dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Marcel T. Ducros Esq., notaire.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence à deux corps de logis à deux étages Nos 113 et 113 1/2, rue Gaiennie, entre Camp et Magazine.

A l'encan.

Succession de H. A. Bourgeois.

No 31,802—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI 25 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 20 mars 1891, il sera vendu à l'encan

La résidence à deux corps de logis et avec deux étages Nos 113 et 113 1/2 rue Gaiennie entre Camp et Magazine; le terrain mesure 36 pieds de face, sur une Profondeur de 60 pieds au pied français. La propriété se trouve dans un voisinage bien bâti avec communications faciles aux affaires.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, avec 8 pour cent d'intérêt par an en billets de l'acquéreur privilèges de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer le paiement des billets au montant ... porteur des billets et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera toutes les taxes de l'année 1891 et un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Théodore Cotonio, notaire aux frais de l'acquéreur.
21 mars—21 28—avril 4 11 18 25

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

COTTAGE EN BOIS,

No 94 rue Howard, près Gravier.

Succession de John M. Reich.

No 32 534 - Cour Civile du District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—bureau, No 177 rue Commune—SAMEDI, 9 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, pour la paroisse d'Orléans, en date du 3 avril 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Le cottage en bois No 94 rue Howard, entre les rues Gravier et Perdido (carré borné par la rue Freret) bâti retiré de la banquette, offrant la facilité de jardins sur le devant et sur le côté, et contenant deux chambres et cuisine, citerne, hangar, etc. Le terrain mesure 29 pieds 4 pouces de face de la rue Howard sur une profondeur de 98 pieds 10 pouces entre lignes parallèles.

2° Et le même jour, sur les lieux ci-dessus à 2 heures P. M., il sera vendu à l'enchère publique, tous les effets mobiliers consistant en meubles de maison, etc, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Pour les meubles, comptant; et pour la propriété un tiers ou plus comptant; et la balance à un et deux ans de crédit pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses des actes usuelles. L'acquéreur assumera les taxes de 1891 et fera le dépôt accoutumé de 10 pour cent comptant.

Acte de vente pardevant J. C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 avril—4 11 18 25—9 mai

Excellents placements en propriétés de choix bien situées.

Cottages doubles, attrayants et rémunérateurs Nos 956, 958, 960 et 962 rue Magasin, coin Aline.

Le cottage en bois confortable et deux lots, No 1029 rue Magasin, coin de la rue Général Taylor.

Et le magasin de choix et productif et cottage double, Nos 1030 et 1030 1/2 rue Magasins.

— Dans l'affaire de —

John D. Singer vs Johan C. Hubler et autres.

No 32,269—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—GEORGE G. FRIEDRICHS, encanteur—Bureau, 176 rue de la Commune.—SAMEDI, 18 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu par l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 mars 1891 et signé le 17 mars 1891 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrites, à savoir—

1° **Les deux magnifiques cottages doubles en bois, bien bâtis, couverts en ardoises,** Nos 956, 958, 960 et 962 rue Magazin, encoignure Aline, retirés du trottoir, avec galeries sur la façade, et contenant 6 chambres, abattoirs, citernes, allées de côté bien pavées et cours à chaque demeure. Les lots sont désignés par les Nos 8, 9 et 10 sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, sous le No 54; l'îlet étant borné par les rues Magasin, Constance, Aline et Foucher. Les dits lots se joignent ensemble et mesure chacun 25 pieds de face à la rue Magazine, sur 126 pieds 3 pouces de profondeur, entre lignes parallèles, le lot No 10 formant l'encoignure des rues Magazine et Aline. La propriété sera vendue subdivisée d'après un plan fait par John F. Braun, architecte, daté le 11 mars 1891, maintenant exposé au lieu de la vente. Ces propriétés sont en bonne condition, bien situées et constamment louées. Les personnes en recherche d'un placement de choix ne devraient pas manquer cette occasion.

2° **Le cottage double en bois et magasin bien situés,** Nos 1030 et 1030 1/2 rue Magazine, encoignure Général Taylor, ayant un hangar devant et contenant quatre chambres, citerne, hangars, cours à chaque corps de logis, corridor sur le côté. Le lot est désigné par le No 7 de l'îlet No 10, borné par les rues Magazine, Général Taylor, Constance et Peniston, d'après un plan par J. A. D'Hémécourt, voyer, daté du 8 septembre 1864, et annexé à un acte pardevant Hugh Madden, anciennement notaire en cette ville, le 6 septembre 1864; sur lequel le dit lot mesure 32 pieds 6 pouces de face à la rue Magazine, sur 115 pieds de profondeur à la rue Général Taylor, entre lignes parallèles. Une propriété rémunérative, avec double ligne de chars devant et dans un voisinage de choix et bien peuplé.

3° **La résidence-cottage en bois, propre et confortable,** et deux lots de terre No 1029 rue Magazine coin Général Taylor. Les lots sont désignés par les Nos 10 et 11 de l'îlet No 11, bornés par les rues Magazine, Général Taylor, Camp et Peniston, d'après un plan conservé No 140, déposé dans le bureau de James Graham ancien notaire en cette ville. Les dits lots se touchent et mesurent chacun 29 pieds 5 pouces de face à la rue Magazine sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 10 forme l'encoignure des rues Magazine et Général Taylor. La bâtisse est retirée de la rue et en dehors des lignes du lot, et contient une galerie de façade et 7 chambres, citerne et une grande écurie à l'arrière. Le surplus du terrain est planté d'arbres à fruit et autres, fleurs et bosquet, et assez d'emplacement pour des améliorations additionnelles. Etant dans un bon quartier au-dessous du sixième district cette propriété serait comme résidence et emplacement d'affaires.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. L'acte ou les actes de vente devront contenir la clause de non aliénation, 5 pour cent honoraires d'avocat, et les polices d'assurance devant être transférées, et l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1891 en sus du prix d'adjudication, et faire le dépôt habituel de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Actes de vente pardevant Jos. D. Taylor, Esq. notaire, aux frais des acquéreurs.
18 mars—18 21 25—avril 4 11 18

Friction Rouge du Dr Testut

Pour le soulagement ... des douleurs rhumatismales ... névralgies ... l'Abeille ...

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

Quincaillerie! Faïence!

Vente positivement sans limite.

De l'immense stock du magasin de quincaillerie et de faïence, No 222 rue Royale, comprenant une grande variété de poêles pour cuire et se chauffer, ustensiles de cuisine, garnitures de feu, outils pour charpentiers et jardiniers, garde feu en fil de fer, coffres à thé, clous, serrures, charnières, tuyaux en plomb, tuyaux et cordes pour poêles, moulins à café, fourneaux, poêles, haches, chandelieres en cuivre, brosses pour peindre, fils de fer, faïences, poteries européennes, verrerie, ferblanterie, lampes et autres articles trop longs à énumérer et utiles pour un ménage.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville—MARDI, 14 avril 1891, à 10 heures et demie A. M., et sera continuée chaque jour successif jusqu'à ce qu'on ait disposé de tout le stock au No 222 rue Royale entre St-Philippe et Dumaine, sera vendu à l'encan tout le contenu du dit magasin.

Conditions—Comptant sur livraison.
11 avril—11 12 14

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SYNDIC,

D'un grand fonds de Marchandises de fantaisie,

Matériaux d'artistes, Livres, Papeterie et Tableaux.

E. & S. Wustheff vs. Leurs Créanciers.

No 31,649.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 10 rue Carondelet—MARDI, 21 avril 1891, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, signé le 17 février 1891, et rendu dans l'affaire ci dessus, les marchandises ci-après décrites, au local No 15 rue de Chartres, entre Canal et Douane:

Tableaux pour cadres, papier importé et du pays, crayons et crayons à dessins, livres anglais et allemands, cadres, montures, paniers à fleurs, peintures à l'huile et à l'eau, livres de dessin, chinois, modèles, cadres pour portraits, gravures, couleurs à eau, olies, cire, couleur en cire, ... pro banjos, papeterie, carte de Noël et d'anniversaire, ... abat-jour, dessins en fil de fer, comptoirs, rayons et vitrines.

Crédit one—Comptant avant livraison.
10 av—10 11 20 21

Succession de Mme Mary J. Palmer.

No 30,259—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—MERCREDI, 15 avril 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D daté le 13 mars 1891, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée, la propriété ci-après décrite à voir—

Deux certains lots de terre, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros 17 et 18, par un plan par devant Jules Mossy, ancien notaire, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Port et l'avenue Lafayette, mesurant chacun mesure américaine. 29 pieds de face à la rue Remparts sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, No 636 rue des Remparts.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 mars—15 18 25—avril 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Belle maison de résidence à deux étages, en bois

—ET—

QUATRE TERRAINS,

Coin S. Ouest de l'Avenue Atlantic et de la rue Eliza, Alger.

Succession de Mme Susane V. Strange, épouse de Newell Tilton.

No 27,965.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la susdite Cour, Division D, en date du 8 mars 1891, et rendu dans la susdite affaire, la propriété ci-après décrite:

La belle maison de résidence bien bâtie en bois à deux étages, No 60 avenue Atlantic, au coin de la rue Eliza, ayant corridors et avec chambres, salon, salle à manger, office, cuisine et chambres, maison de dépendance, écuries, etc. La terre se compose de quatre terrains dans le 5me District de cette ville (Alger) désignés par les Nos 9, 10, 11 et 12, du carré No 17, borné par les rues Atlantic et Pacific et les rues Alix et Eliza, d'après un plan par W. T. Thompson, voyer, en date du 7 mars 1849 déposé en l'étude de Jas. Graham ancien notaire. Les dits terrains se touchent et mesurent comme suit: le terrain No 12, 31 pieds 2 pouces et 1 ligne de façade sur l'avenue Atlantic, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur et de façade sur la rue Eliza; et forme l'angle de l'avenue Atlantic et de la rue Eliza. Les terrains 9, 10, 11, chacun, 31 pieds 7 pouces de façade avenue Atlantic, sur 123 pieds 8 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. La propriété est à proximité du chemin de fer Southern Pacific des (ferries) bac à vapeur, marchés, etc., et serait excellente comme demeure et placement d'argent.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ou en deux et trois de crédit en paiements égaux annuels pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès pour le recouvrement des billets. Les améliorations devront être assurées et la police d'assurance transférée au possesseur des billets.

L'acquéreur paiera les taxes de 1891 en sus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix de vente seront requis au moment de la vente.

L'acte de vente pardevant H. L. Garland Jr. notaire, aux frais de l'acquéreur.
29 mars—29—4 11 18 25 avril—2 mai

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE RESIDENCE

AVENUE DE L'ESPLANADE,

—ENTRE LES—

Rues Royale et Chartres.

Succession de Mme J. A. Chalaron.

No 30,994—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 25 avril 1891 à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour ci-dessus, Division A, daté le 19 mars 1891, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° **La splendide résidence en briques** à trois étages, No 60 avenue de l'Esplanade, dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Royale, Chartres et Paix, désignée par le No 155.

Le lot de terre mesure 35 pieds 7 pouces et 6 lignes de face à l'avenue Esplanade sur 100 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

La résidence a une verandah en fer devant, corridor, salons doubles, salle à manger et cuisine au rez-de-chaussée, et corridors et huit chambres à coucher, en haut, lieux d'aisance et chambres à bain à chaque étage, dans les second et troisième étages, toutes les chambres sont spacieuses et bien aérées; citerne, hydrant et cour pavée.

2° **Un certain lot de terre** adjacent et situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus mentionnée, sur le côté le plus rapproché de la rue Royale, mesurant 30 pieds, plus ou moins, de face à l'avenue Esplanade sur 100 pieds 8 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

La propriété est dans une partie charmante de l'avenue de l'Esplanade, bien située comme résidence privée ou professionnelle.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final; les actes de vente devant renfermer toutes les clauses de garantie usuelles, et 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour la forclusion de l'hypothèque, les polices d'assurance devant être transférées au détenteur des billets. Les acquéreurs assumeront les taxes de ville et d'Etat de 1891 au-dessus du prix d'adjudication. 10 pour cent comptant sur le prix d'achat sera requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Samuel Flower Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs.
22 mars—22 28—avril 4 11 18 25

Découvertes médicales.

L'état précaire de ma santé ne me permettant plus, depuis quelques années, d'exercer la médecine active, je consacre la majeure partie de mon temps à la découverte et à la préparation de médicaments spéciaux destinés à combattre nombre de maladies chroniques malheureusement trop communes. De temps en temps je parlerai de ces médicaments spéciaux dus à mes recherches constantes et consciencieuses. J'en ferai connaître les effets en un langage simple, à la portée de tous les lecteurs. En attendant, je dirai ici quelques mots de ma découverte récente, réellement précieuse pour la grande majorité des fumeurs: c'est la destruction radicale du plus dégoûtant et du plus tourmentant des insectes, la punaise, ... et ses œufs. Mon Punaisicide Liquide est infaillible pour la destruction de cette vermine quand il est intelligemment employé—et sans lésinerie.

Voici le moment où, avoir les l'éclosion des œufs de la punaise. Il est important de prévenir cette éclosion et de réduire ces œufs en poussière partout où ils sont censés incrustés.

C'est au No 49 de la rue Orléans que l'on continuera à trouver mon Bed Bug Killer, ou Punaisicide, au prix de 75 sous la bouteille de 24 onces.

Toute explication nécessaire sera donnée.
26 fév— Dr. C. TESTUT.

THE NEW-ORLEANS BEE
L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:
By Mail—Payable in advance, postage prepaid.
Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.
Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.
Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

BU...

Avis aux c...

Qu'il soit connu ... et exécuté au nom ... date quelconque ... l'inscription au ... paroisse où sont ... inscription au ... Hypothèques aura ... toutes les hyp... judiciaires. (Sect...

Collecteur de Taxes ... paroisse d'...

Ventes de P...

TAXES

L'Etat de la ... d'Orléans, Septième ...

En vertu de l... Constitution et les l... je vendrai, à la ... Cour où siège la paroisse d'Orléans la loi pour les ... 11 heures A. M. de Mai A. D. 1891, jusqu'à ce que les ... les propriétés ... en ce moment dues ... et à la paroisse d'... la perception des compris l'intérêt ... cembre 1890, à ... mois jusqu'à ... pens.

Les noms des ... délinquants, ... ou d'eux d'après ... et les propriétés ... des contribuables ... sont indiqués ...

QUA...

BERTAMIS, ... Taxe de 1890 Taxe de levée pour 1890 ... Total ... 5 Un lot de ... ville de la ... rues Felicité ... désigné comme lot ... mesurant 31 ... Félicité sur ...

BURNS ANDRE... Taxe de 1890 ... Total ... 7 Un lot de ... la ville de la ... Harmonie ... No ... la rue Toledano

BUDDEKE ... Taxe de 1890 ... Total ... 8 Deux lots ... ville de la ... borné par ... Liberté ... 25 et 26 dans ... 4 pouces de ... 9 pouces et 5

BRUNAS ... Taxe de ... Total ... 9 Deux lots ... ville de la ... rues Levée ... gorie comme ... ville ... de face à la ...

CASEBONE ... Taxe de ... Total ... 11 Un lot ... ville de la ... rues Peptides ... désigné comme ... 93, mesurant 93 ... sur 104 pieds

COATES ... Taxe de ... Total ... 12 Un lot de ... ville ... St Thomas ... désigné comme ... mesurant ...

COPP ... Taxe de ... Total ... 13 ... de la ville de ... par les rues ... Troisième ... de face à la ... rue Cotton ...

COSTELLO ... Taxe de 1890 ... Total ... 14 Un lot ville de la ... les rues ... désigné ... dans l'îlet ... à la rue ... profondeur.

COSTELLO ... Taxe de 1890 ... Total ... 15 Un lo ville de la ... signé comme ... 30 pieds de ... pieds 5 ...

COURIBET ... Taxe de ... Total ... 16 Un ... la ville de la ... les rues ... désigné ... mesurant 30 ... Washington.

DA PORTE ... Taxe de ... Total ... 18 Un lot ... ville de la ... les rues ... Pleasant ... ne 222, ... St-Charles ... mesurant ...

DAV... Total ... 19 Un ... ville de la ... désigné ... mesurant ... sur 115 ...

DAV... Taxe ... Total ... 20 ... la ville de ... les rues ... 571 ... sur sur ...

Total ... 22 ... la ville ... 7, 6 et 2 ...

Total ... 28 ... de la ville ... 15, 17 et ... 7 ...